

Défendre Assange ? Courage, fuyons...

Les textes publiés dans ces pages ont pour but d'alimenter le débat. Ils n'engagent que leurs auteurs qui n'appartiennent pas à la rédaction de "La Libre Belgique".

Depuis plusieurs années, nous nous battons pour défendre Julian Assange, journaliste pourchassé, poursuivi en justice et menacé de prison à vie aux États-Unis. Motif: avoir publié en 2010, sur le site du média Wikileaks, des documents authentiques et d'intérêt public sur les guerres menées au Moyen-Orient et sur la diplomatie américaine. La grande puissance ne l'a pas toléré.

Poursuites de nature politique

À la demande de Washington, les autorités du Royaume-Uni emprisonnent provisoirement Assange depuis trois ans à Londres, dans des conditions extrêmement sévères qui confinent à la torture et dégradent sa santé. Les autorités des États-Unis demandent son extradition. La procédure en cours, marquée par de nombreuses anomalies, n'est jusqu'ici pas favorable à Julian Assange.

Les poursuites à son égard sont en fait de nature essentiellement politique et représentent de graves menaces pour les libertés d'expression et de presse, d'informer et d'être informé. La décision britannique sera elle aussi politique. L'alignement du gouvernement Johnson et de sa très répressive ministre de l'Intérieur Priti Patel sur les souhaits américains est probable. Mais des recours en justice sont encore possibles.

Commission des relations extérieures

L'affaire est emblématique des menaces qui pèsent sur la liberté de la presse. Il est donc justifié que d'autres gouvernements européens – dont le nôtre – interviennent. Nous demandons que nos députés belges adoptent une résolution demandant au gouvernement fédéral d'agir en ce sens.

La commission des relations extérieures de la Chambre vient d'adopter un projet de résolution qui va être soumis au vote de la séance plénière. Basée sur une proposition initiale d'Écolo-

Groen, celle-ci a été amendée pour obtenir une majorité des partis de gouvernement, en rejetant les autres propositions des partis Défi et PTB.

Une majorité atone à la Chambre

Première observation: il est regrettable que sur un thème aussi essentiel, la Chambre ne puisse dépasser le clivage majorité/opposition et ici la majorité en est responsable. Les verts ont accepté une discussion avec les libéraux et les socialistes – toujours atones dans ce combat – qui a complètement affadi la première version. La majorité a rejeté toutes les propositions du PTB et de Défi, dont le président François De Smet avait pourtant bien expliqué l'utilité, la pertinence et la faisabilité.

Deuxième remarque: que ce soit dans la première version ou dans le texte final de la résolution et de ses

La Chambre doit demander au Royaume-Uni de stopper la procédure d'extradition [...] et déclarer que notre pays est prêt à offrir une protection à Julian Assange

considérons, il n'est jamais question de Julian Assange. Son cas est confondu avec la situation des lanceurs d'alerte – ce qu'il n'est pas – que la résolution évoque en rapport avec la directive européenne à ce sujet, qui doit encore être incorporée en droit belge (la Belgique est en retard).

Un texte consternant

Le résultat final – une résolution en deux volets – est consternant.

La demande adressée au gouvernement fédéral, d'accélérer la création en Belgique d'un statut protecteur des lanceurs d'alerte, n'est pas contestable. Mais elle enfonce des portes ouvertes, puisque le gouvernement, quoique en retard, devra de toute façon le faire. Pire, la première version allait plus loin en droit belge que ce que la directive établit, avec des précisions nécessaires sur les domaines couverts et le degré de la protection.

Le texte adopté se contente de recommander une transposition "ambitieuse" sans plus. Mais le plus grave est l'autre point de la résolution.

Dans les développements préalables, le texte se trompe en assimilant Julian Assange à un lanceur d'alerte, alors qu'il est un journaliste. Le distinguo n'est pas sans importance, car la protection juridique déjà existante est plus élevée pour les

